

Édition du 12 juin 2017

OFSP-Bulletin 24/2017

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse, p. 7 Plateforme internet pour la prévention de l'excision, p. 10

Impressum

EDITEUR

Office fédéral de la santé publique CH-3003 Berne (Suisse) www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique CH-3003 Berne Téléphone 058 463 87 79 drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

ea Druck AG Zürichstrasse 46 CH-8840 Einsiedeln Téléphone 055 418 82 82

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications CH-3003 Berne Téléphone 058 465 50 50 Fax 058 465 50 58 verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin : www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
Maladies transmises par les tiques — Situation en Suisse	7
Plateforme internet pour la prévention de l'excision	10
Vol d'ordonnances	11

Déclarations des maladies infectieuses Situation à la fin de la 22° semaine (06.06.2017)°

- Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.
- Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella <u>www.bag.admin.ch/sentinella</u>.
- º N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.
- d Femmes enceintes et nouveau-nés.
- ^e La déclaration obligatoire d'infection à virus Zika a été introduite le 7.3.2016.
- f Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 22° semaine°

	Semaine 22		Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année			
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	2 1.20		3 1.90	7 1.10	3 0.50	6 0.90	111 1.30	100 1.20	107 1.30	50 1.40	56 1.60	62 1.80
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers ^b	1 0.60	4 2.50	0.60	22 3.40	20 3.10	30 4.70	9462 113.20	3680 44.00	5809 69.50	7695 217.50	3541 100.10	5730 162.00
Légionellose	2 1.20	7 4.40	10 6.20	20 3.10	26 4.00	28 4.40	378 4.50	389 4.60	320 3.80	116 3.30	1 05 3.00	102 2.90
Méningocoques: maladie invasive	1 0.60	1 0.60	2 1.20	3 0.50	9 1.40	3 0.50	60 0.70	45 0.50	43 0.50	38 1.10	28 0.80	26 0.70
Pneumocoques: maladie invasive	14 8.70	13 8.10	18 11.20	62 9.60	55 8.60	64 10.00	983 11.80	834 10.00	795 9.50	595 16.80	452 12.80	500 14.10
Rougeole					7 1.10		97 1.20	57 0.70	21 0.20	67 1.90	35 1.00	13 0.40
Rubéole°									5 0.06			3 0.08
Rubéole, materno-foetale ^d												
Tuberculose	8 5.00	5 3.10	17 10.60	42 6.50	35 5.40	41 6.40	622 7.40	5 62 6.70	506 6.00	243 6.90	2 36 6.70	215 6.10
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	51 31.70	128 79.60	168 104.50	386 60.00	552 85.80	446 69.30	6982 83.50	7514 89.90	6986 83.50	2009 56.80	2835 80.10	2111 59.70
Hépatite A	1 0.60		1 0.60	10 1.60	1 0.20	5 0.80	70 0.80	46 0.60	47 0.60	47 1.30	18 0.50	14 0.40
Infection à E. coli entérohémorragique	12 7.50	5 3.10	1 0.60	42 6.50	36 5.60	14 2.20	507 6.10	392 4.70	149 1.80	196 5.50	162 4.60	59 1.70
Listériose				4 0.60	5 0.80	4 0.60	46 0.60	55 0.70	71 0.80	20 0.60	26 0.70	22 0.60
Salmonellose, S. typhi/ paratyphi	1 0.60	1 0.60		1 0.20	1 0.20		19 0.20	17 0.20	20 0.20	4 0.10	8 0.20	8 0.20
Salmonellose, autres	16 10.00	21 13.10	20 12.40	77 12.00	91 14.20	69 10.70	1466 17.50	1444 17.30	1212 14.50	400 11.30	441 12.50	342 9.70
Shigellose	2 1.20			13 2.00	8 1.20	7 1.10	160 1.90	216 2.60	142 1.70	57 1.60	80 2.30	47 1.30

	5	Semaine 2	2	Dernië	ères 4 ser	naines	Derniè	res 52 se	maines	Depu	is début a	année
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Transmission par du sang o	u sexuel	le										
Chlamydiose	106 65.90	194 120.60	266 165.40	760 118.20	878 136.50	736 114.40	10982 131.30	10723 128.20	9728 116.30	4658 131.70	4741 134.00	4131 116.80
Gonorrhée	30 18.70	41 25.50	51 31.70	145 22.50	211 32.80	151 23.50	2373 28.40	2168 25.90	1700 20.30	991 28.00	1031 29.10	799 22.60
Hépatite B, aiguë		3 1.90			5 0.80		32 0.40	38 0.40	38 0.40	7 0.20	19 0.50	11 0.30
Hépatite B, total déclarations	10	38	30	79	117	116	1272	1502	1310	506	689	551
Hépatite C, aiguë		2 1.20		1 0.20	4 0.60	4 0.60	34 0.40	54 0.60	46 0.60	15 0.40	23 0.60	20 0.60
Hépatite C, total déclarations	9	45	33	83	140	101	1376	1510	1601	585	733	635
Infection à VIH	6 3.70	17 10.60	39 24.20	26 4.00	45 7.00	65 10.10	525 6.30	521 6.20	541 6.50	202 5.70	234 6.60	254 7.20
Sida	3 1.90	0.60		12 1.90	0.30	3 0.50	84 1.00	77 0.90	75 0.90	38 1.10	24 0.70	24 0.70
Syphilis	23 14.30	15 9.30	19 11.80	116 18.00	83 12.90	70 10.90	1221 14.60	1038 12.40	1069 12.80	599 16.90	449 12.70	450 12.70
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose					2 0.30		9 0.10	4 0.05	1 0.01	5 0.10	3 0.08	
Chikungunya	1 0.60	2 1.20		4 0.60	4 0.60	1 0.20	20 0.20	38 0.40	91 1.10	5 0.10	18 0.50	18 0.50
Dengue	1 0.60	2 1.20	3 1.90	4 0.60	12 1.90	10 1.60	166 2.00	214 2.60	144 1.70	55 1.60	90 2.50	65 1.80
Encéphalite à tiques	9 5.60	8 5.00	6 3.70	20 3.10	19 3.00	12 1.90	209 2.50	133 1.60	105 1.30	37 1.00	30 0.80	14 0.40
Fièvre du Nil occidental												
Fièvre jaune												
Fièvre Q		0.60	0.60	0.30	7 1.10	0.60	38 0.40	49 0.60	42 0.50	16 0.40	26 0.70	15 0.40
Infection à Hantavirus							3 0.04	0.01	2 0.02			0.03
Infection à virus Zika°		3 1.90		1 0.20	5 0.80		35 0.40	23 0.30		4 0.10	23 0.60	
Paludisme	11 6.80	6 3.70	10 6.20	36 5.60	34 5.30	20 3.10	323 3.90	445 5.30	327 3.90	138 3.90	130 3.70	1 03 2.90
Trichinellose								0.02				
Tularémie		1 0.60	1 0.60	1 0.20	7 1.10	1 0.20	61 0.70	56 0.70	42 0.50	18 0.50	13 0.40	7 0.20
Autres déclarations												
Botulisme							2 0.02	3 0.04		1 0.03	1 0.03	
Diphtérie ^f						2 0.30	4 0.05	9 0.10	3 0.04		2 0.06	2 0.06
Maladie de Creutzfeldt-Jakob	1 0.60			2 0.30		1 0.20	15 0.20	14 0.20	20 0.20	7 0.20	6 0.20	10 0.30
Tétanos								1 0.01				

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 02.06.2017 et incidence pour 1000 consultations (N/10³) Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine		19	i	20	21		22		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Suspicion d'influenza	4	0.3	3	0.2	3	0.3	1	0.1	2.8	0.2
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	0	0	3	0.2	2	0.2	4	0.5	2.3	0.2
Piqûre de tiques	10	0.8	13	1.0	9	0.9	28	3.6	15	1.6
Borréliose de Lyme	3	0.2	8	0.6	6	0.6	7	0.9	6	0.6
Herpès zoster	8	0.6	8	0.6	7	0.7	5	0.6	7	0.6
Névralgies post-zostériennes	1	0.1	0	0	2	0.2	1	0.1	1	0.1
Médecins déclarants	150		147		137		103		134.3	

Maladies transmises par les tiques -

Situation en Suisse

6 juin 2017 – La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. A partir d'avril et jusqu'en octobre, l'OFSP publie chaque première semaine du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) et une estimation du nombre de consultations médicales occasionnées par une pigûre de tique, respectivement une borréliose.

Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent se renseigner également en consultant les cartes de la FSME produites par l'OFSP et en utilisant l'application mobile tiques qui bénéficie du soutien de l'OFSP.

Nombre cas de de méningo-encéphalites verno-estivales

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas déclarés et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre de cas de FSME enregistre chaque année un pic pendant la saison chaude, reflet du caractère saisonnier de cette maladie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). 16 cas ont été enregistrés pour le mois de mai 2017. Le nombre cumulé de cas de janvier au mois précédant le rapport fluctue aussi considérablement d'une année à l'autre (figure 2). Depuis 2000, entre 10 et 56 cas ont été déclarés pendant cette période. Jusqu'à la fin du mois de mai de l'année en cours, 35 cas ont été enregistrés (figure 2). Cela correspond, en comparaison pluriannuelle, à une valeur moyenne.

Figure 1 Nombre de cas de FSME déclarés par mois, en cours de saison, 2015 – 2017 (2017 : situation fin mai)

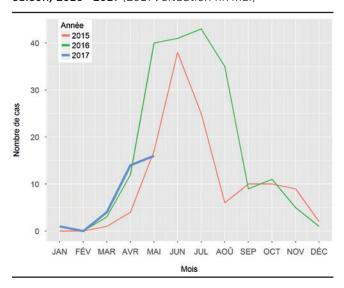


Figure 2 Nombre cumulé de cas de FSME depuis le début de l'année à fin mai, 2000 – 2017 (2017: situation fin mai)

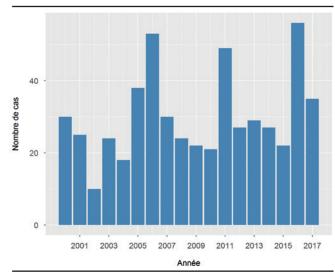
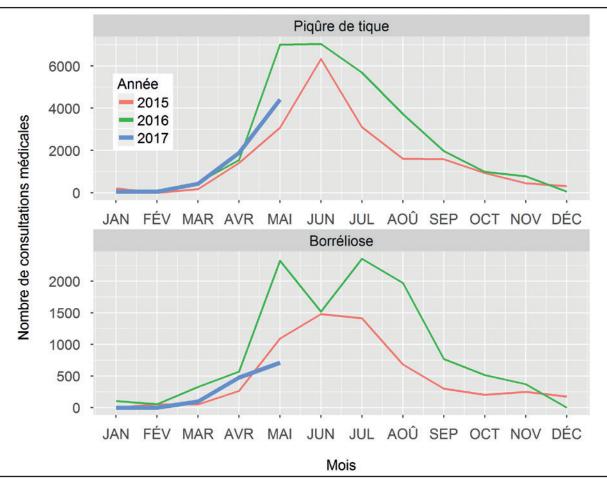


Figure 3
Estimation du nombre de consultations médicales occasionnées par une piqûre de tique et par une borréliose, par mois, 2015 – 2017 (2017: situation fin mai)

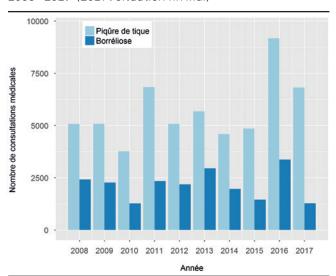


Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou pour un cas de borréliose

En raison de leur fréquence élevée, l'OFSP recense les cas de piqûre de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Ce système est constitué d'un réseau de médecins de premier recours qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP, sur une base volontaire. Le système comptabilise non pas le nombre de cas, mais le nombre de consultations médicales occasionnées par une piqûre de tique et celui par une borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse. Des données sont disponibles pour ces deux thématiques depuis 2008.

Le nombre de consultations médicales pour des piqûres de tique ou des cas de borréliose enregistre chaque année un pic pendant la saison chaude, reflet du caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 3).

Figure 4
Estimation du nombre de consultations médicales occasionnées par une piqûre de tique et une borréliose, données cumulées du début de l'année à fin mai, 2008 – 2017 (2017: situation fin mai)



Jusqu'à fin mai 2017, on estime à 6800 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique. Il s'agit d'une valeur plutôt haute depuis l'introduction du système de surveillance. 1300 cas de borréliose aiguë ont été déclarés jusqu'à fin mai (figure 4). Par comparaison pluriannuelle, cette valeur est relativement basse.

Evaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tique et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.
- Le nombre de consultations médicales en raison de piqûre de tique est généralement supérieur au nombre de consultations à la suite d'une borréliose. Il peut toutefois arriver que le nombre de cas de borréliose soit plus élevé que celui de piqûres de tique. Cela est vraisemblablement dû au fait que la moitié seulement des patients atteints d'une borréliose aiguë se souviennent avoir été piqués par une tique.

La saison pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives a démarré. En comparaison pluriannuelle, l'estimation du nombre de piqûres de tique est actuellement plutôt élevée, alors que le nombre de cas de FSME et de borréliose se situe dans la moyenne. Veuillez consulter nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les piqûres de tique sur la page Internet Maladies infectieuses A–Z sous Méningo-encéphalite à tiques (FSME) ou Borréliose.

Contact

Office fédéral de la santé publique Unité de direction Santé publique Division Maladies transmissibles Téléphone: 058 463 87 06

Plateforme internet pour la prévention de l'excision

Sur la nouvelle plateforme contre l'excision, les professionnels ainsi que les femmes ayant subi ou risquant de subir une mutilation génitale féminine peuvent obtenir des informations sur cette pratique interdite en Suisse.

En Suisse on estime que près de 14700 femmes et jeunes filles sont touchées par la mutilation génitale féminine (MGF) ou risquent de subir une excision. Depuis 2003, l'OFSP lutte contre les MGF et soutient la nouvelle plateforme d'informations www.excision.ch qui a été lancée récemment. Les femmes ayant subi ou risquant de subir une mutilation génitale féminine y reçoivent des informations sur cette pratique interdite en Suisse. La page est proposée en français, en allemand, en italien, en anglais, en somali et en tigrinya.

Les spécialistes trouvent un lien vers le site d'experts en haut à gauche de la plateforme d'informations ou directement via www.excision.ch/accueil/.

Si vous souhaitez des cartes postales pour promouvoir le site internet, vous pouvez les commander via info@excision.ch.

La plateforme a été lancée par le réseau suisse contre l'excision. Les membres principaux du réseau sont les organisations Caritas Suisse, Terre des femmes Suisse, Santé sexuelle Suisse et le Centre suisse de compétence pour les droits humains.

Renseignements:

Office fédéral de la santé publique, Section Egalité face à la santé Tél: +41 58 463 0601 migrationundgesundheit@bag.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Pour plus d'informations :

OFSP o Thèmes o Stratégies & politiques o Stratégies nationales en matière de santé o Programme national Migration et santé o Egalité des chances dans le système de santé

Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	Nºs de bloc	Ordonnances nºs
Genève	202833F	5070801 à 5070825
Berne	232533D	5813336
Zurich	224639D	5615969

PPA CH-3003 Berne Post CH AG

OFSP-Bulletin Semaine 24/2017